

## APPEL À PARTICIPATION

### RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES PROFESSIONNELS DU PATRIMOINE MONDIAL EN AFRIQUE

Parc Maloti-Drakensberg, Afrique du Sud  
18 - 23 avril 2022

**Date limite de candidature : 9 Mars 2022**

#### 1. Contexte

Le Fonds pour Le Patrimoine Mondial Africain (AWHF) et le Département de l'Environnement, des Forêts et de la Pêche (DEFF) d'Afrique du Sud, en partenariat avec le Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS), le Centre International d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM), l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN), l'École du Patrimoine Africain (EPA) et le Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO (CPM), organisent un atelier sur le "Renforcement des Capacités des Professionnels du Patrimoine Mondial en Afrique". Cet atelier s'inscrit dans le cadre de l'initiative de soutien en amont (2018-2022) du Fonds pour Le Patrimoine Mondial Africain (AWHF) visant à élargir le réseau des professionnels Africains du patrimoine capables de contribuer à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial de 1972 en Afrique. L'atelier renforcera la compréhension des professionnels africains concernant les processus du patrimoine mondial, notamment l'évaluation des propositions d'inscription et le suivi de l'état de conservation des biens du Patrimoine Mondial en Afrique.

#### 2. Objectifs

L'objectif général de l'atelier est de renforcer la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial par le développement des compétences et la sensibilisation des praticiens du patrimoine et d'autres acteurs clés dans le domaine du patrimoine culturel et naturel en Afrique. L'atelier permettra de :

- Renforcer les capacités des professionnels du patrimoine en Afrique en leur fournissant une compréhension approfondie des concepts, outils et processus de la Convention du patrimoine mondial ;
- Donner aux professionnels du patrimoine en Afrique l'occasion de se familiariser avec les processus du patrimoine mondial tels que l'évaluation des propositions d'inscription et le suivi de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial.
- Élargir le réseau des professionnels Africains dans le domaine du patrimoine culturel et naturel capables de participer et de contribuer à la mise en œuvre effective des processus du Patrimoine Mondial en Afrique.
- Accroître la sensibilisation des décideurs et des praticiens du patrimoine à la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine Mondial en Afrique.

### 3. Résultats attendus

- Au moins (14) professionnels africains du patrimoine ayant une meilleure compréhension et capables de participer aux processus du patrimoine mondial, y compris l'évaluation des propositions d'inscription et le suivi de l'état de conservation des biens du Patrimoine Mondial.
- Renforcement du réseau de professionnels régionaux du patrimoine capables de contribuer à la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine Mondial en Afrique.
- Augmentation du nombre de professionnels Africains du patrimoine participant aux processus du Patrimoine Mondial entrepris par les Organisations Consultatives tels que l'évaluation des propositions d'inscription et le suivi de l'état de conservation des biens du Patrimoine Mondial.
- Augmentation du nombre de professionnels Africains du patrimoine impliqués dans la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités au nom du Fonds pour Le Patrimoine Mondial Africain (AWHF) et des Etats parties dans la région Afrique.

### 4. Structure et format de l'atelier

L'approche méthodologique de l'atelier de 5 jours contient les éléments suivants :

- **Formations interactives** : par des personnes ressources, sur les principaux concepts, outils et mécanismes de la Convention du patrimoine mondial, les fonctions des organisations consultatives (par exemple, les missions consultatives, les rapports sur l'état de conservation, l'évaluation des propositions d'inscription et le format des rapports) et les éléments thématiques pertinents.
- **Exercices pratiques** : pour les participants, échange d'idées et d'expériences sur les propositions d'inscription et l'état de conservation des études de cas, simulation ou missions réelles des organisations consultatives en groupes de travail ou à titre individuel, en suivant les experts de la mission nommés par les organisations consultatives pendant la période post-formation avec le soutien du Fonds pour le Patrimoine Mondial Africain (AWHF).
- **Visite d'étude** : sur le site du Patrimoine Mondial de Maluti Drakensberg en Afrique du Sud dans le cadre du programme de formation, afin d'améliorer la compréhension des fonctions des organisations consultatives au nom du Comité du patrimoine mondial et des États parties ;
- **Langue de travail** : L'Atelier est bilingue, les langues de travail de l'atelier sont l'Anglais et le Français. Par conséquent, tous les cours et exercices pratiques, ainsi que les interactions avec les personnes ressources, seront en Anglais/ Français.

### 5. Cas d'étude

Chaque participant est tenu de soumettre une étude de cas (environ 500 mots) décrivant un site du patrimoine avec lequel il a de l'expérience, dans le cadre du formulaire de candidature. Cette

expérience sera présentée pendant le cours et donnera aux participants l'occasion de mieux connaître le Patrimoine Mondial dans la région.

L'étude de cas doit contenir, au minimum, les sections suivantes, sous les mêmes rubriques :

- a) Description du site (contexte du Patrimoine Mondial)
- b) Protection, conservation et gestion du bien
- c) Défis auxquels le bien est confronté
- d) Bonnes pratiques dans la conservation et la gestion du bien

L'étude de cas doit être présentée dans la section H du formulaire de candidature.

## **6. Critères de sélection des participants**

Les participants à cet atelier seront sélectionnés sur la base des critères suivants :

- Avoir au moins 5 ans d'expérience de travail dans le domaine du patrimoine culturel et/ou naturel, y compris dans le domaine du Patrimoine Mondial ;
- Maîtriser (parler, lire et écrire) l'une des langues de travail de la Convention du patrimoine mondial (anglais ou français) ;
- Démontrer une bonne connaissance de la Convention du Patrimoine Mondial et des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine Mondial ;
- Expérience de la conservation et de la gestion du patrimoine, de la recherche, de l'analyse de données et de la rédaction de rapports dans le domaine du patrimoine culturel et/ou naturel ;
- Être motivé, actif et intéressé à s'engager dans le domaine du Patrimoine Mondial ;
- Un seul candidat par pays sera sélectionné et l'équilibre entre les sexes sera privilégié.

## **6. Langues**

La langue de travail de l'atelier sera le Français et l'Anglais.

## **7. Coût de la participation**

Le coût du participant sera entièrement couvert par le Fonds pour Le Patrimoine Mondial Africain (AWHF), le DEFF et l'ICCROM et comprendra le billet aller-retour pour l'atelier, l'hébergement, les repas et les transports locaux.

## **8. Procédure de candidature**

Chaque candidat doit soumettre le dossier de candidature suivant :

- a) Le formulaire de demande dûment rempli qui comprend :
  - Une lettre de motivation (environ 500 mots) détaillant les raisons pour lesquelles le candidat postule (section G du formulaire de candidature) ;
  - La présentation d'une étude de cas (section H du formulaire de candidature) comprenant tous les éléments décrits à la section 5 du présent appel. En cas de sélection, l'étude de cas sera présentée au cours de l'atelier.
- b) Curriculum Vitae (4 pages maximum) décrivant le poste actuel du candidat, ses qualifications, ses domaines d'expertise, son expérience professionnelle dans le domaine

du patrimoine culturel et/ou naturel, y compris le Patrimoine Mondial, ses publications/rapports ;

- c) Une lettre de soutien de l'employeur autorisant le candidat à participer à l'atelier et confirmant la volonté de l'employeur de libérer le candidat pour des missions post-formation, s'il est sélectionné.

## **9. Contact**

Le dossier de candidature doit être envoyé au Fonds pour le patrimoine mondial Africain par e-mail [strengtheningcapacitiesafrica@gmail.com](mailto:strengtheningcapacitiesafrica@gmail.com) au plus tard le **9 March 2022**.

Pour toute question concernant la procédure de candidature, veuillez contacter le chef des programmes du Fonds pour le Patrimoine Mondial Africain (AWHF), Dr Albino Jopela ([jopsj@dbsa.org](mailto:jopsj@dbsa.org)).